
Adresse du conseil général de la commune de Ribérac (Dordogne), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Ribérac (Dordogne), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 386;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21569_t1_0386_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

pour la République, ni son aversion pour les factieux qui cherchent à diviser le peuple en atténuant sa confiance dans ses Représentants.

Vive la République ! Vive la Convention nationale !

Suivent 26 signatures.

q

[*Le conseil général de la commune de Langon à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (54)

Liberté, Égalité.

Représentants du peuple

Un des plus sublimes chef-d'œuvre de vos travaux est sans contredit votre adresse au Peuple français, le vrai patriote ne craindra plus de mettre dans tout son jour ses principes Républicains, et l'aristocratie ne lèvera pas la tête ainsi que l'on craint ceux qui méconnaissent la prudence de la Convention nationale, dans les lois qu'elle donne au peuple français tout y annonce le calme, et y porte la sagesse et la justice; ainsi nos espérances ne seront pas vaines. Continuez Législateurs à faire notre bonheur; ceux qui méconnaissent ce que vous faites pour la souveraineté du peuple, vous béniront un jour et suivront notre exemple.

Salut et fraternité.

VERNIER, *maire*, RICAUT, *secrétaire*
et 8 signatures dont 6 de notables
et 2 d'officiers municipaux.

r

[*Le conseil général de la commune de Ribérac à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (55)

Liberté, Égalité, justice ou la mort.

Citoyens Représentants

Et nous aussi nous admirons la sagesse et l'énergie par lesquelles vous avez anéanti les factions qui osoient menacer la Convention nationale et enchaîner la volonté d'un peuple souverain : c'est avec le plus vif intérêt que les citoyens de cette commune ont entendu l'adresse que vous avez votée aux français; chaque mot, chaque syllabe respire la justice éternelle et les droits imprescriptibles de l'humanité.

Continués, pères de la patrie, vos étonnants travaux, que les despotes humiliés respectent la majesté d'un peuple libre ! que les nombreuses défaites qu'ils ont essayées concentrent autour de leurs trônes chancelans la terreur

que des tyrans d'une autre espèce voudroient férer près de nous !

Défiés vous de ces hommes qui au sein de la victoire dans la splendeur de nos armes, s'écriait que la République est sur le bord de l'abîme; ils en sont les plus dangereux ennemis; ils regrettent l'autorité arbitraire dont l'intrigue et le crime les avoient investis parce qu'elle favorisoit leurs passions atroces : ce n'est qu'avec la rage du désespoir qu'ils voyent échapper de leurs mains ces pouvoirs sanguinaires dont ils se servirent avec audace pour imprimer la terreur sur le front même de la liberté. Le génie tutélaire des français ne permettra pas qu'un grand peuple se courbe de nouveau sous le joug de ces tigres altérés de carnage; poursuivés les sans relâche, il faut que leurs têtes comme celle de Cyrus se rassassent dans les flots du sang qu'ils ont fait répandre.

Citoyens Représentants, il n'est qu'une autorité légitime dans la République, c'est la volonté du peuple souverain; vous êtes les organes et les depositaires de cette volonté; que tout autre qui voudroit s'élever à côté soit soudain renversé comme impie et sacrilège; nous jurons de la combattre jusqu'à la mort.

DARU, *maire*, BLUCHART, DUCHET,
DUCLURARE, BANASTON, SAROMIS, *officiers*
municipaux, MONSSEAU, *agent national*,
BURGUET, *secrétaire greffier*
et 10 autres signatures dont 8 sont
accompagnées de la mention « notable ».

s

[*Le conseil général de la commune de Saulieu à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (56)

Égalité, Liberté.

Législateurs

Nous avons reçu ce chef-d'œuvre de la raison et de la sagesse humaine, l'adresse aux français nous offre dans toute son étendue des sujets d'attendrissement et de gratitude et les principes qu'elle renferme sont les seuls capables d'asseoir notre liberté et notre bonheur.

La postérité pourra-t-elle jamais croire qu'à l'époque fatale du système de la terreur et de l'intrigue on ne pouvoit qu'en tremblant confier à l'amitié ces principes gravés dans le cœur de tous les vrais républicains. Législateurs, vous avez bien pensé qu'une république ne peut avoir de stabilité et de fidélité que par la vertu et que pour rendre un peuple vertueux il faut lui faire aimer sa patrie, le peuple français en avoit-il une alors ? La sûreté civile, les biens, la vie, la liberté des citoyens étoient à la discrétion des conspirateurs et des intrigants sans qu'il

(54) C 323, pl. 1390, p. 9.

(55) C 323, pl. 1390, p. 1. *F. de la Républ.*, n° 45.

(56) C 323, pl. 1390, p. 29.